

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA / MME VÉRONIQUE MIQUELLY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Dispositif Protis : associations Cerveau Point Comm, Andromède, I.E.S.F.
Provence et Tous Chercheurs.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé dans le cadre du programme PROTIS d'attribuer les subventions suivantes :

- 5 000 € à l'Association Cerveau Point Comm,
- 16 000 € à l'association Andromede,
- 2 000 € à l'Association I.E.S.F Provence,
- 14 000 € à l'association Tous Chercheurs,
- d'autoriser la signature des conventions avec les bénéficiaires, conformément à la convention-type prévue à cet effet.

La dépense soit 37 000€ sera imputée au chapitre 65 du budget Départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée